

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 27/02/2012

Date de la convocation:

20/02/2012

Date d'affichage:

21/02/2012

L' an 2012 et le 27 Février à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

En l'absence du président, la séance est présidée par M Alfred KREISS, 3è vice-président, faisant fonction de président de la séance.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 54

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHRISTMANN Pascal à M. MEYER Willy,

Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, KIEFER Nicole, MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, BRACONNIER Armand, GANGLOFF Christian, HAAS Jean-Marie, HERRMANN Eric, KAUFFER Fabien, KENNEL Guy-Dominique, LAXENAIRE DISCH Christophe, LIEHN Gilbert LOBSTEIN Jacques, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, METZGER Jean-Pierre,

Secrétaire de séance :

M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 004.2012

Vote : A la majorité

Pour : 38

Contre : 8

Abstentions : 9

Mention exécutoire : Non

004.2012 : Mission de montage et d'accompagnement pour la création de produits et circuits de randonnée " Best of Wandern "

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant l'opération « Best of Wandern » portée par le Parc naturel Régional des Vosges du Nord, réseau européen de promotion et de commercialisation de la randonnée sous toutes ses formes,

Considérant la mission d'accompagnement sur une durée de 2 ans des professionnels et de l'OTI (Office de Tourisme Intercommunal) dans le montage de produits de randonnées pédestres, cyclo-touristiques et équestres construits à partir des circuits existants sur le territoire, et de la communauté de communes dans le montage de manifestations et d'opérations de promotion ainsi que sur la réalisation de supports de communication,

Considérant l'étude sur le schéma intercommunautaire des circulations douces menée par la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu l'avis du bureau du 13.02.2012,

Entendu l'exposé du vice-président M Schlosser,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 8 voix contre et 9 abstentions, décide :

- D'affecter une enveloppe de 20 000 € HT à la mission et d'autoriser le président à engager une consultation en vue du choix d'un consultant chargé de mener la mission dans le cadre de l'opération « Best of Wandern ».**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 15/03/2012

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :